



Délibération du Conseil Municipal
N°2022-012
APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021
BUDGET GÉNÉRAL

Séance du : 21 mars 2022

Date de convocation : 16 mars 2022

L'an deux mille vingt et deux et le vingt-et-un mars, à dix-huit heure trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, JACOB Roland, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, FERRIER Nathalie, SIONNET Anthony,

Pouvoir de : GILBERT Hervé à FAUST Alain

Absent: GILBERT Herve, ONOL LANG Per,

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pièces jointe : vue générale compte de gestion 2021

Vu le compte de gestion rendu par M. Clément BAROLLE, comptable Public de Briançon pour le budget principal ;

Vu le détail des opérations de l'exercice 2021 établi au regard du compte susmentionné ;

Considérant que la comptabilité de M. Clément BAROLLE, comptable Public de Briançon est régulière et n'a donné lieu à aucune observation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable sur le Compte de Gestion dressé par M. Clément BAROLLE, comptable Public de Briançon pour l'exercice 2021, dont le résultat est synthétisé dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- Dit que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture : 23 mars 2022

Date affichage : 23 mars 2022

